per le roi Alphonse XIII et sa jeune femme s'est produit juste un an, jour pour jour, après l'attentat de la rue de Rohan, à Paris. C'est, en effet, dans la nuit du 31 mai au 1er juin que le roi, revenant de l'Opéra avec M. Loubet fut l'objet d'un attentat, sur lequel la lumière ne fut jamais faite.

On annonce que toutes les fêtes annoncées au programme du mariage royal auront lieu

L'auteur présumé de l'attentat

On annonce que l'auteur présumé de l'attentat d'hier avait loué une chambre dans une autre des rues où devait passer le cortège, mais il l'abandonna parce qu'il n'y avait pas de balcon sur la rue. Dans cette chambre on a trouvé une poudre blanche semblable à de la dynamite. On a aussi trouvé une seringue en verre, ayant une forte odeur d'amandes amères, qui aurait servi, croit-on, à charger la bombe au moment où passait le cortège.

Il y avait encore dans la chambre un costume élégant et un costume d'ouvrier.

On raconte que le 24 mai, Manuel Duan, l'auteur de l'attentat, se présenta rue Mayor 88, et demanda un balcon sur la rue, offrant 25 [illegible]tas par jour pour qu'un autre locataire changeât d'appartement. Il paya d'avance 500 pesetas.

Hier, il commanda un bouquet. Il défendit à tous l'entrée de sa chambre, prétextant une indisposition.

Au moment où la voiture royale passait, il lança le bouquet contenant la bombe, se retira rapidement, changea de chapeau et s'échappa au milieu de la confusion.

Vingt arrestations ont été opérées.

Les arrestations

Le *Temps* reçoit de son correspondant de Madrid les renseignements suivants :

« On confirme que l'auteur de l'attentat est bien le locataire qui avait retenu depuis le 22, sous le nom de Moralès, un appartement au quatrième étage du 88 de la calle Mayor.

Antérieurement, il avait loué une chambre calle Alcala, hôtel d'Ibérie, et l'avait quittée disant qu'elle ne permettait pas de voir le cortège nuptial. Mais cet énigmatique Moralès, ou Duan, qu'on dit Catalan, n'a nullement été arrêté.

Contrairement à ce qu'on annonçait hier soir, il a pris la fuite dès l'attentat commis ; nul ne l'a revu.

Comme par hasard cinq mille anarchistes sont inscrits sur les registres de la police madrilène pour être soumis à la surveillance mais celui-là fut oublié.

Sa culpabilité pourtant ne fait aucun doute. Il refusait d'admettre personne dans la chambre louée. Il refusa sa porte à deux jeunes filles qui demandèrent à voir le cortège de son balcon.

Il faisait acheter un bouquet chaque jour et c'est dans un de ces bouquets que fut probablement lancée la bombe.

Selon l'explication donnée par la police ce matin, il n'y aurait eu qu'un seul projectile, mais il consistait en deux bombes jumellées.

L'une accrocha le balcon où se trouvaient la marquise de Tolosa et sa fille, tuées sur le coup, et rejaillit en gerbe aux étages supérieurs.

On a trouvé trois personnes étendues mortes dans un salon.

La seconde partie de la bombe éclata au même instant et aurait fait un cône explosif descendant.

Les projectiles étaient « des balles de plomb » qu'on a retrouvées rayonnant autour du centre d'éclatement.

Imaginez une douche au centre de laquelle il n'y aurait pas d'eau : Ainsi ce fut le point visé, la voiture, qui fut épargnée : les chevaux, l'escorte, les curieux, tous les objets excentriques qui furent atteints.

Cette explication est du moins ingénieuse.

Le criminel appartient, d'après la police, à la classe peu nombreuse des anarchistes riches.

On a trouvé chez lui cinq cents francs et des vêtements pour une somme élevée confectionnés à Londres.

Il s'est légèrement blessé à la main en brisant le petit tube de verre destiné à faire éclater la bombe. On a trouvé des traces de sang sur un mouchoir.

La police a arrêté une quarantaine de personnes et un anarchiste anglais, au moment où il prenait le train.

Les anarchistes espagnols arrêtés appartiennent au groupe du « Quatre Mai ».

Rien ne prouve la complicité des personnes incarcérées. »

Les morts et blessés

Madrid, 1er juin. — On ne sait pas encore exactement quel est le nombre des victimes de l'attentat. On croit qu'il y a vingt morts.

Le fils du général Weyler est grièvement blessé.

Cinq blessés sont mourants.

Il y a eu [illegible] morts sur les balcons de la maison d'où [illegible] a lancé la bombe.

Tous les représentants étrangers sont indemnes.

Le nombre des blessés connus s'élève à une centaine.

Télégrammes de MM. Fallières et Bourgeois

Paris, 1er juin. — M. Fallières, président de la République et M. Bourgeois, ministre des Affaires étrangères, ont télégraphié au roi d'Espagne pour le féliciter d'avoir échappé à l'attentat anarchiste.

(VOIR NOTRE DERNIERE HEURE).

Rentrée du Parlement

Journée calme à la Chambre et au Sénat. — L'attentat contre le roi d'Espagne fait l'objet des discours présidentiels. — Déclarations de MM. Sarrien et Bourgeois. — L'élection du bureau provisoire de la Chambre

Paris, 1er juin. — C'est aujourd'hui que la nouvelle Chambre et le Sénat ont fait leur rentrée.

Le groupe de la gauche radicale s'est réuni ce matin au Palais Bourbon, sous la présidence de M. Cruppi, vice-président, remplaçant M. Henri Brisson.

La réunion a, comme toutes celles des autres groupes de gauche, décidé de porter M. Henri Brisson à la présidence de la Chambre. En outre, elle a décidé de porter M. Cruppi pour l'un des sièges de vice-président provisoire de la Chambre.

Elle a maintenu son ancien bureau et ses représentants à la délégation des gauches, jusqu'à la constitution définitive du groupe.

Le procès-verbal officiel de la séance constate que le groupe comprend 180 membres.

A cette réunion, M. Magniaudé, député de l'Aisne, a demandé la radiation de M. Paul Doumer. Le bureau a répondu que M. Doumer n'était pas inscrit au groupe et que, dès lors, il n'y avait pas lieu de statuer sur la motion. La réunion s'est rangée à l'avis de son bureau.

La délégation des gauches s'est réunie avant la séance de la Chambre pour la désignation du bureau.

Après avoir choisi à l'unanimité M. Brisson comme président, elle a mis aux voix la désignation des vice-présidents provisoires.

Les voix se sont ainsi réparties : MM. Rabier (gauche radicale socialiste), 18 voix ; Berteaux (extrême-gauche), 17 ; Caillaux (union démocratique), 15 ; Cruppi (gauche radicale), 6. En conséquence, MM. Rabier et Berteaux ont été désignés comme candidats du Bloc.

Ce n'est qu'ultérieurement que la délégation statuera sur l'attribution des sièges du bureau définitif.

M. Berteaux, désigné pour l'un des deux sièges de vice-président de la Chambre par la délégation des gauches, s'est désisté en faveur de M. Caillaux, président de l'union démocratique.

LA NOUVELLE CHAMBRE

Séance d'ouverture. - Discours du doyen d'âge. - M. Brisson élu président par 398 voix. - MM. Rabier et Caillaux nommés vice-présidents. - Discours de M. Brisson.

Paris, 1er juin. — Bien avant l'ouverture de la séance, un grand nombre de députés viennent prendre leur place, la plupart des nouveaux accompagnés par des anciens. Les tribunes publiques contiennent beaucoup de spectateurs et surtout des dames élégantes, aux toilettes printanières.

A deux heures précises le doyen d'âge, M. Louis Passy, député clérical de l'Eure, fait son entrée, escorté des six plus jeunes députés, MM. Auriol, Merle, Besnard, Félix Chautemps, Jacques Chaumié et Roblin.

Immédiatement après, les députés entrent en foule. Bientôt tous les bancs sont garnis. A chaque travée les anciens présentent les nouveaux élus, et pendant plus d'un quart d'heure, ce ne sont que serrements de mains et félicitations.

Au moment où le président d'âge se prépare à ouvrir la séance, une dame à cheveux blancs, placée dans la dernière galerie du deuxième étage, jette dans la salle un paquet de papiers multicolores, qui se répandent sur les bancs et dont les députés s'emparent. Elle est immédiatement expulsée.

Quelques minutes plus tard, une autre dame plus jeune, placée dans la même tribune, jette encore un paquet de papiers semblables ; elle est également expulsée.

Les imprimés sur papier pelure rose, jetés du haut des tribunes, sont la reproduction d'un manifeste en faveur du droit de vote pour les femmes. Ce manifeste est signé : « Madeleine Pelletier, présidente du groupe la Solidarité des femmes », et « Caroline Kauffmann, secrétaire. »

MM. Sarrien, Barthou, Clémenceau, Briand, Etienne, Thomson, Doumergue, Sarraut, Dujardin-Beaumetz, sont au banc des ministres.

M. Paul Doumer prend place à son siège de député.

A deux heures 20, M. Passy déclare la séance ouverte.

Il annonce que plusieurs députés demandent un congé.

Et les nouveaux législateurs se livrent à une grande manifestation d'hilarité.

Discours de M. Passy

L'attentat de Madrid

Le doyen d'âge prononce son discours.

L'extrême-gauche murmure dès le début notamment lorsqu'elle entend M. Passy exprimer la crainte d'une révolution. En revanche l'opposition applaudit lorsque l'orateur parle de violences administratives contre lesquelles le citoyen ne trouve ni recours ni juges.

A partir de ce moment, la voix de l'orateur, qui est faible, se perd dans le bruit des conversations.

La fin du discours est applaudie, surtout le passage relatif à l'attentat contre le roi d'Espagne.

Voici les passages principaux du discours de M. Louis Passy :

Après avoir rappelé que l'absence de M. de Mahy lui vaut « l'honneur de saluer les nouveaux représentants du suffrage universel », M. Louis Passy déplore que le fonctionnement de la constitution de 1875 ait été souvent faussé, et que la République par essence « la chose de tous », puisse être monopolisée par quelques-uns. Il blâme l'institution de la délégation des gauches.

A cette heure, en France, dit-il, la majorité est maîtresse de tout, le devoir semble être de ne plus exercer le pouvoir par des voies détournées et de rentrer dans l'exercice régulier de la Constitution.

Il est certain que la République aurait tout à gagner pour l'ordre et la paix intérieure à voir les membres du gouvernement véritablement responsables devant l'Assemblée tout entière et non pas devant une seule partie de l'Assemblée ; à ne pas les voir, simples ministres, délégués par des groupes lorsqu'ils sont représentants du gouvernement de toute la France ; à les voir conduire les affaires du pays avec indépendance et sous leur responsabilité, et, finalement, honorés ou blâmés par les représentants parfaitement égaux entre eux en vertu de la volonté du suffrage universel.

Les députés ne sont pas faits pour gouverner et administrer, et les majorités ne doivent pas oublier qu'elles ne représentent pas le pays tout entier. Voilà les principes...

Les hommes, continue M. Passy ne se gouvernent pas uniquement par des raisonnements et des calculs, mais par la force des impressions et des sentiments ; cela veut dire que de rien il ne faut désespérer. Tous les cultes, par exemple dont la République française aurait dû reconnaître officiellement l'existence, puisent leur vitalité dans les mêmes besoins de poursuivre en commun un idéal de dévouement et d'espérance. C'est une noble entreprise, c'est un bonheur particulier, c'est un bienfait social que de posséder dans un pays un culte, un idéal ; la France en a un. Ce culte, c'est le culte de la patrie ; nous le possédons, nous le pratiquons, nous sommes tenus par tous les actes de notre existence de le servir et de l'honorer. pourquoi ce culte languit-il, même à l'abri du drapeau tricolore ?

Messieurs, la vivacité de mes sentiments patriotiques me semblait épuisée du moment que je vous en avais fait l'hommage. Mais voici qu'ils renaissent à la nouvelle de l'abominable attentat dont les souverains de l'Espagne ont failli être victimes. La France suivait avec joie celui qui avait su conquérir toutes ses sympathies, et votre président est assuré d'être l'interprète de vos sentiments unanimes en envoyant à la nation voisine et amie l'expression des sentiments d'indignation que nous inspire un crime odieux ; il félicitera également le gouvernement espagnol d'avoir heureusement conservé les jeunes souverains dont le peuple entier venait d'acclamer l'union.

M. Louis Passy a lu la fin de son discours au milieu du bruit des conversations.

Cependant on a applaudi les derniers mots relatifs à l'attentat contre le roi d'Espagne.

Déclarations de M. Sarrien

M. SARRIEN, président du conseil, demande la parole ; il s'exprime ainsi :

« Le gouvernement tient à s'associer aux paroles que vient de prononcer M. le doyen d'âge au sujet de l'odieux attentat commis contre le souverain d'une nation amie, et qui a fait tant de victimes innocentes. Dès la première nouvelle de cet attentat, il a fait parvenir au gouvernement espagnol l'expression de ses sentiments, certain d'être l'interprète de la nation tout entière » (Vifs applaudissements).

M. Brisson élu président

M. PASSY dit que le scrutin va être ouvert pour la nomination du président provisoire.

On procède au tirage au sort des scrutateurs.

Le scrutin est ouvert à 2 h. 45. Il est clos à 3 h. 45.

Voici le résultat du scrutin pour la nomination du président provisoire :

Nombre de votants	500
Bulletins blancs ou nuls	64
Suffrages exprimés	436
Majorité absolue	219
M. Henri BRISSON	398 voix

M. Henri BRISSON, ayant obtenu la majorité absolue des suffrages exprimés est proclamé président provisoire de la Chambre des Députés.

Ce résultat est accueilli par de vifs applaudissements.

Les Vice-Présidents

On procède ensuite à l'élection de deux vice-présidents provisoires.

Voici les résultats du scrutin :

Votants	451
Bulletins blancs ou nuls	39
Suffrages exprimés	412
Majorité absolue	207
MM. Fernand Rabier	325 voix
Caillaux	317 —

MM. Fernand RABIER et CAILLAUX, ayant obtenu la majorité absolue des suffrages exprimés, sont proclamés vice-présidents provisoires de la Chambre des Députés.

Allocution de M. Brisson

M. PASSY, doyen d'âge déclare constitué le bureau provisoire de la Chambre des Députés et invite M. Henri Brisson à prendre part au fauteuil de la Présidence auquel il vient d'être appelé par la confiance de la Chambre (Applaudissements).

M. Henri BRISSON, président provisoire, remplace au fauteuil de la présidence M. Louis Passy et prononce le discours suivant :

« Malgré l'émotion qu'ils me causent, je ne me méprends pas sur vos applaudissements. Ces acclamations ne s'adressent pas à moi personnellement, mais à un ancien qui, ayant duré tandis que de glorieux amis disparaissaient, rappelle peut-être aujourd'hui plus qu'un autre les fortunes diverses du parti républicain (Applaudissements).

Tant de luttes viennent d'aboutir à la victoire la plus décisive, et ce que vous saluez c'est la constance, l'élan vainqueur de la nation qui nous envoie tous ici pour réaliser après les libertés déjà données, après les réformes acquises, plus, toujours plus d'égalité, de fraternité, de solidarité, d'humanité, de justice (Applaudissements).

La première parole de votre Président provisoire, après vous avoir, du fond du cœur, remercié de lui avoir confié la tâche de diriger vos travaux, sera un salut au Président et aux secrétaires d'âge ; la présence sur ce même banc de nos jeunes collègues et de notre doyen est la représentation visible de la continuité du travail des générations successives.

Elle nous convie aux plus hautes espérances, comme elle nous invite à recevoir les enseignements du passé.

Au nom de la Chambre, je salue ce galant homme qui vient d'ouvrir la législature (Applaudissements).

Tous deux, nous combattons depuis trente-cinq ans dans l'enceinte législative sous des enseignes opposées, mais avec la même bonne foi, avec une égale ardeur pour le bien du pays, avec un amour également passionné de la patrie (Applaudissements).

Sa courtoisie nous offre le modèle du respect réciproque des personnes et des opinions, de ce respect commun des institutions et des lois qui sont les deux conditions du libre régime que la France vient d'acclamer plus hautement que jamais.

Pour moi, je suis confus de la part que vous m'avez faite dans ce triomphe de la République consacré par les journées du 6 et du 20 mai. Je ne saurais vous exprimer suffisamment la gratitude que je vous dois pour avoir pensé à un vieux serviteur de la République militante appelé par vos votes à célébrer ce beau jour de la Démocratie victorieuse, agissante et réformatrice. [illegible] ne verrait dans la victoire qu'une raison de trouver l'impartialité plus facile et plus nécessaire. (Applaudissements répétés).

La prochaine séance

L'ordre du jour appelle le tirage au sort des bureaux.

LE PRESIDENT invite ensuite la Chambre à régler son ordre du jour.

La Chambre décide qu'elle se réunira mardi, à 2 heures, dans les bureaux. — Mercredi, à 4 heures, séance publique.

La séance est levée à 5 heures 35.

Au Sénat

Allocution du président. — L'attentat contre le roi d'Espagne. — Déclaration de M. Léon Bourgeois. — Adresse au Sénat espagnol.

Paris, 1er juin. — La séance est ouverte à [illegible] heures, sous la présidence de M. ANTONIN DUBOST qui prononce l'allocution suivante :

Messieurs,

Vous avez tous été saisis d'une profonde émotion en apprenant l'horrible attentat dirigé contre le roi d'Espagne et sa jeune épouse, au moment même des fêtes de leur mariage.

[illegible] la main qui a lancé le terrible engin, semant la mort parmi la foule qui acclamait les souverains, est encore inconnue. nul doute que c'est l'anarchie qui, dans sa folie [illegible], l'a encore une fois armée.

[illegible] les sentiments unanimes de réprobation que ce crime inspire suffiraient à rassurer le monde, s'il en était besoin, sur la [illegible] de la civilisation, dont les progrès ne sauraient être entravés par des forfaits individuels, [illegible] viennent à représenter une manifestation d'une doctrine digne de ce nom.

Je vous propose d'associer le Sénat français à l'émotion universelle causée par cette meurtrière [illegible] et d'adresser au Sénat espagnol le télégramme suivant :

Le président du Sénat français au président du Sénat espagnol à Madrid.

« Le Sénat français exprime au Sénat de l'Espagne ses sentiments d'horreur et d'indignation pour l'exécrable attentat dirigé contre la famille royale et adresse aux victimes innocentes de ce crime et à leurs familles, l'expression de sa sympathie émue et de ses condoléances. » (Vifs et unanimes applaudissements).

M. Léon BOURGEOIS, ministre des affaires étrangères, prend la parole en ces termes :

« A la première nouvelle de l'épouvantable attentat que l'Assemblée connaît, le gouvernement de la République a adressé au gouvernement de Sa Majesté le roi d'Espagne les sentiments de réprobation profonde que lui inspire un pareil forfait.

Il tient à s'associer, ici, aux sentiments que le président vient d'exprimer si éloquemment, et qui traduisent si bien l'émotion du pays tout entier. *(Vives approbations)*.

Le Sénat s'ajourne à jeudi.

La séance est levée.

Coulisses du Parlement

LA RENTREE DE LA CHAMBRE

(De notre correspondant spécial)

Paris, 1er juin. — Quel brouhaha ! Les huissiers de la Chambre sont sur les dents. C'est la cohue, mais une cohue qui gesticule, qui parle, qui se congratule à mains que veux-tu. Un peu plus on s'embrasserait et le fougueux royaliste sauterait au cou de Guesde, tant ces bons honorables sont heureux de reparaître au Palais-Bourbon.

Avant la séance, alors qu'on a peine à circuler, les huissiers cherchent partout un des benjamins de la Chambre. C'est le jeune Jacques Chaumié qui arrive en retard pour accompagner avec ses six collègues le président d'âge au fauteuil.

Le passage du vénérable doyen entouré des six plus jeunes députés, est idyllique. On se figurerait le professeur qui mène ses élèves à la promenade, le jeudi !

Enfin, le coup de cloche retentit. Tout le monde est à son banc. Jamais la Chambre n'aura été et ne sera si complète. Toutes les places sont prises. Mais les partis sont disséminés un peu partout.

Les radicaux-socialistes et les socialistes étant plus nombreux que sous l'ancienne législature, ont envahi la droite et le centre. On aperçoit le citoyen Meslier, tout proche de M. Lasies, et les citoyens Melin, Durre, Fiévet et Ghesquière, sur les travées au-dessus de l'Action libérale. Gonlaux est au milieu d'autres de ses collègues, un peu plus loin.

Guesde, ayant déjà siégé pendant plusieurs années, a pu choisir sa place ; il l'a trouvée à l'extrême gauche, au milieu des socialistes, près de Delory.

Le président a soulevé les rires de toute l'assemblée quand il a annoncé que deux députés s'excusaient de ne pouvoir assister à la séance et demandaient des congés.

Déjà fatigués, a souligné un honorable. C'était, en effet, le mot juste pour caractériser ces amateurs de l'école buissonnière.

Le discours de M. Passy, qui était plutôt une attaque contre les républicains avancés qu'un appel à la conciliation, a été lu au milieu d'un bruit continu de conversations. On regrettait ses prédécesseurs MM. Rauline et Bourgeois, qui, quoique conservateurs, avaient toujours su rester aimables pour tous leurs collègues.

C'est la semaine prochaine que l'on verra seulement se dessiner la vraie majorité. Les députés prennent contact. Ils vont pendant ces jours-ci se faire à l'air du Palais-Bourbon et échanger leurs impressions [illegible]. Après quoi, se dégagera la note politique.

A l'heure actuelle, c'est la période d'incubation... on pourrait dire d'ébullition !

René PONTUEL.

L'assemblée des évêques

La dernière séance du Concile de Paris. Forte majorité pour l'acceptation de la loi de Séparation des Eglises et de l'Etat. Fin de la comédie cléricale

Paris, 1er juin. — L'assemblée plénière des évêques a terminé, ce matin, ses travaux. La dernière séance, commencée exactement à neuf heures et demie, a pris fin à onze heures et demie.

On remarquait que des prélats avaient pour la plupart la figure soucieuse. M. Turinaz, évêque de Nancy, était un des rares membres de l'assemblée qui [illegible].

En quittant l'archevêché, les évêques se sont donné rendez-vous, à trois heures, à la basilique du Sacré-Cœur, à Montmartre. L'assemblée qui s'était d'abord montrée peu favorable à cette manifestation, a décidé ce pèlerinage hier après-midi, afin de donner une petite consolation aux partisans de la résistance à la loi qui venaient d'être mis en minorité.

Comme on le prévoyait, il y a eu, à l'assemblée des évêques, une forte majorité en faveur de l'acceptation de la loi.

Dans le vote concernant les associations cultuelles il y a eu une majorité de 22 voix sur 74 votants en faveur de la constitution de ces associations.

Dans les votes sur les questions secondaires il y a eu une majorité plus grande encore en faveur des solutions conciliatrices.

C'est le cardinal Lecot qui a présidé effectivement l'assemblée. Le cardinal Coullié écoutait et observait. Le cardinal Richard paraissait dormir.

Le défenseur le plus déterminé des idées de conciliation a été M. Fulbert-Petit, archevêque de Besançon. La façon dont il a argumenté lui a valu les plus grands éloges de ses collègues partisans de l'acceptation de la loi.

M. Mignot, archevêque d'Albi, et M. Fuzet, archevêque de Rouen, ont également pris avec énergie position en faveur de l'acceptation des associations cultuelles.

M. Amette, le nouveau coadjuteur du cardinal Richard, s'est montré assure-t-on extrêmement judicieux dans le choix des arguments qu'il a employés pour réfuter les théories intransigeantes.

M. Dadolle, le nouvel évêque de Dijon, ancien recteur de l'université catholique de Dijon, a été un rapporteur très apprécié par la majorité.

M. Turinaz avait le premier jour fait preuve d'une combativité qui avait alarmé les adversaires de la résistance à la loi. Mais hier son attitude a été différente : il s'est rallié à la plupart des conclusions modérées.

A LA BASILIQUE DE MONTMARTRE

Les évêques se sont rendus séparément à la basilique de Montmartre.

La cérémonie a été des plus simple. Des prières ont été récitées au pied de l'autel pour le salut de l'Eglise de France.

Les évêques ont également récité un hymne d'actions de grâces « pour remercier le Seigneur d'avoir préservé le roi très chrétien d'Espagne de l'attentat dirigé contre lui. »

Au Sacré-Cœur, M. Amette prenant la parole a déclaré qu'avant de se séparer les évêques avaient voulu déterminer le sens de l'acte solennel qui vient de s'accomplir.

« Les évêques, a-t-il dit, sont réunis depuis trois jours pour veiller sur les intérêts de l'Eglise de France. Ils ont voulu à cette occasion affirmer que la France ne voulait pas se séparer du Christ qui aime la France. »

Après quoi chacun s'en fût coucher, les uns avec leur femme et les autres tout seuls.

Tel fut le dernier acte de la comédie cléricale qui se jouait depuis trois jours à Paris, au grand amusement de la galerie.

LOTERIE de la Presse

Sixième Tirage. - Liste officielle des numéros gagnants.

Paris, 1er juin. — Ce matin, à neuf heures le sixième tirage de la Loterie de la Presse, et, bien qu'une pluie fine mouillât le pavé, il y avait foule, avant l'heure fixée pour l'ouverture des portes, devant le Crédit Foncier, rue des Capucines.

Le sort devait cette fois-ci, attribuer aux possesseurs de billets un lot de cinq cent mille francs, un de cent mille, deux de cinquante mille et cent autres de mille.

A neuf heures, les portes s'ouvrent : le public s'engouffre dans la salle des tirages, et M. Morel, gouverneur du Crédit Foncier, entouré de M. André Lebon, ancien ministre et des autres membres du Conseil d'administration, prend place au fauteuil présidentiel.

Vérification est faite des sphères, puis deux fillettes que l'Assistance publique a envoyées pour procéder au tirage de la loterie : les petites Louise Bertrand et Suzanne [illegible], âgées respectivement de [illegible] ans et demi et de [illegible] ans, se placent, l'une devant la roue des séries, l'autre devant [illegible]. Les deux roues sont mises en mouvement et [illegible] numéros [illegible]. M. Morel annonce, au milieu du silence de l'assistance, [illegible] :

Les gros Lots

Le lot de cinq cent mille francs est gagné par le

numéro 8.367 de la 93e série

Le lot de cent mille francs est gagné par le

numéro 4.926 de la 25e série

Les lots de cinquante mille francs sont gagnés par les

numéro 8.254 de la 74e série

numéro 13.619 de la 6e série

Les Lots de Mille Francs

Les cent autres numéros gagnent chacun mille francs :

Sér.	Nos	Sér.	Nos	Sér.	Nos	Sér.	Nos
52	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]
34	[illegible]	70	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]
[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]
11	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]
[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]
[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]
[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]
[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]
[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]
[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]
[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]
[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	28	[illegible]	[illegible]	[illegible]
[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]
11	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	18	[illegible]
[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]
[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	26	[illegible]
[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]
[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]
[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]
35	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	7771	[illegible]	[illegible]
[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]
[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]
50	[illegible]	17	[illegible]	[illegible]	[illegible]	15	[illegible]
22	[illegible]	81	1061	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]
40	[illegible]	70	[illegible]	[illegible]	[illegible]	5	[illegible]

Les opérations [illegible] plus grande [illegible] et [illegible] plus grand calme.

FORMIDABLE INCENDIE

DEUX VILLAGES SUISSES EN FLAMMES

Fribourg, 1er juin. — Un incendie a éclaté ce matin dans une boulangerie de [illegible], hameau situé près de Planfayon, à 15 kilomètres au sud-est de Fribourg.

Attisées par un vent violent, les flammes se sont aussitôt communiquées aux dix-sept maisons que comptait le hameau, puis ont

---

FEUILLETON DU 2 JUIN. — N. 65

L'ORPHELINE DU MINEUR

ROMAN HISTORIQUE & RÉGIONAL

PAR

A. BURLAT et Louis SOULIE

DIX ANS APRES

XII

Chacun comprit la scène et, sur le passage de la voiture, des éclats de rire éclatèrent, coupés de chuchotements. Puis il y eut des exclamations aussitôt comprimées et qui furent suivies d'un grand calme ; on eut dit que les rues étaient désertes.

Le second chariot était complètement voilé ; il était impossible de distinguer la pièce allégorique sous la transparence des papiers de couleur sombre jetés par dessus.

Que signifiait cette discrétion, cette crainte plutôt ? Allaient-ils promener ce char par la ville sans que personne y comprit rien, laissant ainsi toute liberté aux conjectures ?

Le rapport de Waterlot avait signalé deux pièces de critique locale : la première était l'échelle de Thérèse Rondil, la seconde, sans doute, était celle qui passait. Mais pourquoi l'avait-on voilée ? Les jeunes gens ne s'étaient-ils pas joués du commissaire de police et aux chariots mentionnés dans son rapport n'avaient-ils pas substitué une pièce audacieuse, destinée à frapper un grand coup et à produire sur le public une impression profonde, au risque de faire un scandale.

Mais une traînée de poudre flamba dans cette masse du peuple surexcitée :

— Le char voilé ! le char voilé ! criait-on.

Waterlot et les sergents de ville qui se trouvaient là tentèrent de faire rétrograder le cortège. Les commissaires de la cavalcade montrèrent les permissions signées de Cerf-Bloch et de la mairie ; Waterlot insista, des attroupements se formèrent autour de lui, d'où partaient des murmures et le bruit grossissait ; la foule devenait houleuse, puis tout à coup il se fit une poussée, avec des cris menaçants.

— Laissez passer, laissez passer le char !... Pas de partialité !

Waterlot, débordé, recula, et le chariot continua sa marche mystérieuse, se dirigeant vers la mairie. Les balcons et les fenêtres se dégarnirent et toute la ville prise d'inquiétude se précipita dans les rues.

La fanfare précédait, jouant toujours sa marche enlevante ; parfois, au milieu de la foule roulant derrière le cortège, des voix s'élevaient qui accompagnaient la « Marseillaise ». Mais des chuts énergiques faisaient taire les imprudents et des gens du parti de Joubert, semés dans le peuple criaient :

— Du calme donc, du calme !...

Sur la place, la mascarade s'arrêta ; la foule s'amassa silencieusement. Les fenêtres de la sous-préfecture et celles de la mairie s'ouvrirent et des têtes apparurent effrayées.

Brusquement la fanfare se tut.

L'immense voile se déchira par le milieu, descendit sur des tringles et laissa voir une balance gigantesque, la balance de la Justice.

L'un des plateaux s'était abattu ; un ouvrier, qui s'était fait la tête de Rondil, se tenait droit.

Sur l'autre plateau relevé jusqu'en haut de la tige, une femme représentait Noémie Vauchet.

Et pendant qu'une clameur accueillait cette manifestation téméraire, un écriteau montait par-dessus la balance et montrait à la population ces quatre mots se détachant en lettres noires sur un fond transparent :

LA JUSTICE A PONT-SUR-SCARPE

Un grand tumulte éclata. Des protestations s'élevèrent, entremêlées d'applaudissements frénétiques et de récriminations violentes.

La fanfare reprit la Marseillaise ; le peuple entonnait les couplets avec une sorte de menace.

Alors une mêlée s'ensuivit ; des bousculades élargirent les rangs. Des cris dominaient la fanfare, les chants et les huées : « Vive Joubert ! Vive Rondil ! A bas les Rouges ! Vive Mainard ! A bas la fille du Brûlé ! »

Des furieux se jetèrent à la tête des chevaux et les dételèrent.

D'autres montèrent sur les roues et à coups de bâtons et de pierres abattirent le symbole de la Justice, pendant que la femme qui représentait Noémie dégringolait effarée et s'enfuyait et que l'ouvrier qui singeait Rondil résistait et se débattait en jurant.

En une seconde, la balance, les plateaux, l'écriteau accusateur ne furent plus qu'un amas de fils de fer, de papiers peinturlurés et de lattes de bois incendiés.

Des seaux d'eau lancés sur cette chose informe en firent un fumier d'où s'échappa une colonne de fumée noire dont l'âcre odeur, que le vent chassait, se répandit sur toute la place.

Subitement les rues devinrent désertes ; chacun rentra craintif ; un souffle de révolte passait sur la ville ; la nuit des bandes de jeunes gens appartenant à l'un ou à l'autre des deux partis traversèrent Pont-sur-Scarpe avec des cris et des chants. Des batailles eurent lieu, furieuses, dans les rues sombres ; les brigades de gendarmes avaient organisé des patrouilles et firent des arrestations.

Le lendemain, la petite ville s'éveillait d'un cauchemar, elle se rendait compte des événements de la nuit et cherchait la vérité comme on cherche le mystère d'un rêve dont le sommeil n'a pas effacé les souvenirs.

On s'abordait avec crainte, avec effusion, avec des questions comme celle-ci :

— Eh bien ! que savez vous ? Est-ce que des gens ont été blessés dans la bagarre ? Les prisonniers ont-ils été mis en liberté ? Croyez-vous que le parquet poursuivra l'affaire. Cela peut devenir très grave. Il s'agit de la prison.

L'épouvante régnait la première exaltation passée, Pont-sur-Scarpe ressemblait à ces timides capables des violences les plus cruelles et qui retombent, l'accès passé, dans une apathie insurmontable.

Une aigreur se manifestait chez les partisans de la candidature officielle. Depuis des mois on ne vivait plus. La ville était comme un volcan.

Impossible de parler d'autre chose que de politique. Autrefois, jamais le moindre mot de querelle, la moindre altercation, à part les rivalités légendaires des deux quartiers. Maintenant, cela était bien changé. Des familles très liées ne se voyaient plus, des amis de vingt ans oubliaient de se saluer et changeaient de trottoir pour éviter de se rencontrer.

Certains bourgeois, de temps immémorial, s'assemblaient tous les soirs, à neuf heures, au Café du Centre, au café de la Cour de France ou à l'auberge de la Lune Blanche, pour jouer leur partie de piquet, de billard ou de boules.

Depuis ces événements, les parties étaient abandonnées, les joueurs avaient changé de café, rompu avec les habitudes de trente ans, et rôdaient par les rues, en menant une vie désœuvrée.

Voyons ! est-ce que ça durerait longtemps, cette politique ? Les têtes se montaient. On voulait en finir vite : on voulait reprendre les habitudes calmes, après lesquelles on soupirait tout bas et qui paraîtraient d'autant meilleures et d'autant plus chères que la privation momentanée avait été plus sensible et plus cruellement ressentie.

Tout le monde se plaignait.

Au parquet et à la sous-préfecture, les récriminations n'étaient pas ignorées. Cette lassitude de la population excita des craintes ; on eut peur d'être allé trop loin.

Pour rendre la tranquillité à Pont-sur-Scarpe et ressaisir la direction des esprits, Bolbonet résolut de ne pas donner de suite à l'échauffourée. La manifestation contre le parquet dont Waterlot s'occupait déjà de rechercher les auteurs, fut étouffée : on relâcha les prisonniers et Bolbonet rédigea un rapport où il expliquait les motifs de sa non-intervention. Ce rapport reçut l'approbation de la Cour ; il ne fut plus question de l'affaire et la ville respira.

III

Depuis le jour où les papiers lui avaient été volés, André Joubert avait reçu Mme de Frémoire. Elle était rendue aussi douce, aussi calme, l'étonnant avec sa tranquille hardiesse. Il n'avait osé lui avouer l'affreux soupçon qui l'avait mordu au cœur ; il avait hésité au dernier moment.

(A suivre).